# BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

| Date : 3 avril 2025 | Heure de début : 14h00 | |
|---|---|---|

Le 3 avril 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

| MEMBRES PRÉSENTS | |
|---|---|
| **Nom Prénom** | **Structure** |
| CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de Mme GARAND) | Pornic Agglo Pays de Retz |
| BRAY Aline (Pouvoir de M. COIGNET) | Conseil départemental du Maine-et-Loire |
| GUILLÉ Daniel | Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE) |
| GUITTON Jean-Sébastien (Pouvoir de M. ORHON) | Nantes métropole |
| ORSAT Annabelle | Association des Industriels Loire Estuaire (AILE) |
| SIMON Thomas | Comité Régional de Conchyliculture |
| LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de Mme BELIN) | Ligue de protection des oiseaux (LPO) |
| GIRARD Pierre-Eliel | DDTM Loire-Atlantique |
| PONTHIEUX Hervé | Agence de l'eau Loire-Bretagne |
| COTONNEC Gwennaëlle | Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) |

| AUTRES ACTEURS PRÉSENTS | |
|---|---|
| SECHET Jean-Luc | Département de Loire-Atlantique |
| PROU Nicolas | Département de Loire-Atlantique |
| ROY Emilie | Département de Loire-Atlantique |
| ROUQUIÉ Camille | DDTM Loire-Atlantique |
| PIERRE Julie | Syndicat Loire aval (SYLOA) |
| VAILLANT Justine | Syndicat Loire aval (SYLOA) |
| CREED Ronan | Syndicat Loire aval (SYLOA) |

| MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS | |
|---|---|
| **Nom Prénom** | **Structure** |
| HENRY Philippe | Conseil régional des Pays de la Loire |
| GIRARDOT-MOITIÉ Chloé | Conseil départemental de Loire-Atlantique |
| GARAND Annabelle | CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo |
| PROVOST Éric | Saint-Nazaire Agglo - CARENE |
| CHEVALIER Christine | Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG) |
| ORHON Rémy | Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) |
| COIGNET Thierry | Syndicat Loire aval (SYLOA) |
| NAUD Claude | Syndicat Grand Lieu Estuaire |

| | |
|---|---|
| | Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique |
| BELIN Catherine | Bretagne Vivante |
| ALLARD Gérard | UFC Que Choisir |
| BURDIN Camille | DREAL Pays de la Loire |

## Ordre du jour

1. Validation des comptes rendus des réunions du Bureau de la CLE du 16 janvier et 6 février 2025

2. Avis du Bureau de la CLE :
   - Dossier de demande d'autorisation environnementale – Projet de plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest
     *Intervention de Jean-Luc SECHET et Nicolas PROU (Département de la Loire-Atlantique) et Ronan CREED (SYLOA)*
   - Report de la contribution à la concertation pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique *(SYLOA) à la prochaine réunion du Bureau de la CLE*

3. Questions diverses

## Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis annonce l'ordre du jour qui prévoit, après vote des comptes rendus des réunions précédentes, l'avis du Bureau de la CLE sur le projet de plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest. Le dossier sera présenté par M. SECHET, M. PROU et Mme ROY du Département de la Loire-Atlantique préalablement à la présentation de l'analyse par l'équipe d'animation du SAGE.

## *1. Validation des comptes rendus des réunions du Bureau de la CLE du 16 janvier et du 6 février 2025*

M. CAUDAL invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur les comptes rendus des réunions du 16 janvier et du 6 février 2025. Aucune remarque n'est exprimée.

Les comptes rendus des réunions du Bureau de la CLE du 16 janvier et du 6 février 2025 sont approuvés à l'unanimité.

## *2. Avis du Bureau de la CLE*

**Dossier de demande d'autorisation environnementale – Projet de plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest**

Présentation du projet

*Intervention de M. Jean-Luc SECHET et M. Nicolas PROU (Département de la Loire-Atlantique)*
*Diapositives 5 à 17*

M. CAUDAL donne la parole à M. SECHET pour débuter la présentation du dossier.

M. SECHET remercie M. CAUDAL. Il rappelle que le canal de Nantes à Brest est un axe stratégique de circulation pour le Département, pour le tourisme principalement. L'infrastructure se place sur deux régions. Le Département de la Loire-Atlantique a la compétence sur la partie du canal située sur son

territoire. Le canal est soumis à un envasement progressif car le fonctionnement hydraulique du canal ne connait pas de mouvements d'eau naturels permettant d'évacuer les sédiments présents. Le dossier présenté a pour objectif la réalisation d'un curage pluriannuel du canal sur les 10 prochaines années, sur l'ensemble de son linéaire en Loire-Atlantique (70 kilomètres). Il laisse la parole à M. PROU du Conseil Départemental qui présente le dossier avec un focus sur les 11 kilomètres du canal situés sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

*Intervention de M. Ronan CREED (SYLOA)*

*Diapositives 18 à 37*

M. CAUDAL donne la parole à M. CREED pour présenter l'analyse de l'équipe d'animation du SAGE.

Interventions

M. CAUDAL remercie le Département pour son intervention, ainsi que M. CREED pour l'analyse au regard du SAGE Estuaire de la Loire. Il invite les intervenants à partager leurs remarques et questions.

M. GIRARD indique que la DDTM a réceptionné le dossier d'autorisation environnementale en août 2024. Le service instructeur a formulé deux demandes importantes qui ont fait l'objet de compléments de la part du maître d'ouvrage, notamment sur la qualité des sédiments et leur gestion, mais également pour des prescriptions par rapport aux régalages des sédiments et les dépôts futurs. Les compléments reçus ont répondu aux attentes de la DDTM 44. Une instruction est également en cours en Ille-et-Vilaine. L'arrêté préfectoral d'autorisation a déjà dû être pris. La DDTM 44 devrait s'orienter vers les mêmes prescriptions pour une homogénéité entre les arrêtés préfectoraux.

M. LAFFONT prend note des informations transmises par la DDTM. Il s'interrogeait sur les analyses, en particulier sur les problématiques d'hydrocarbures qui ne sont pas toujours bien investies. Il pense à certaines analyses récentes en Loire qui révèlent que le bruit de fond en hydrocarbures est parfois important. Par ailleurs, il relève que la présentation fait part des impacts sur la faune piscicole mais pas sur les mollusques présents dans le fond et sur les côtés du canal, pourtant espèces importantes dans le vivant et dans la dépollution de l'eau. Il demande si des études ont été faites en dehors de la faune piscicole. Sur les sédiments, il indique qu'Atlantic'eau s'interrogeait sur la zone de captage. Également, il relève des manques dans le dossier, notamment sur la zone Natura 2000 ; il regrette de ne pas disposer des numéros de parcelles concernés. Aussi, le calendrier des travaux est annuel mais le planning précis des travaux pour chaque année et par période n'est pas connu. Ce sujet est important notamment pour les prairies bordant le canal car la faune présente a aussi son importance.

M. PROU répond que le groupe d'espèces mentionné n'a a priori pas fait l'objet d'études particulières, et peut effectivement constituer un manque éventuel de connaissances globales sur l'impact des travaux sur ces espèces. Toutefois, compte tenu de la proportion de zones curées par rapport aux volumes de sédiments au fond du canal, de nombreux espaces restent en place après intervention pour le développement de ces espèces. Il interroge sur des retours d'expériences d'études de ce type dans le cadre de curages sur canaux. Concernant la période des travaux, elle sera précisée dans les porters à connaissance préalables. La plupart des interventions est annoncée dans les documents qui font état de la réalisation des travaux à la fin de l'été, à l'étiage, soit la période la plus favorable pour la majorité des espèces.

M. CAUDAL confirme qu'Atlantic'eau n'est pas favorable au dépôt des sédiments sur des parcelles localisées au sein de zones de captages compte tenu de la sensibilité du milieu. Cette observation n'est pas spécifique aux sédiments et a par ailleurs été formulée par Atlantic'eau dans le cadre d'autres projets comme pour des dossiers de plans d'épandage. Il pense que beaucoup de précisions seront

données dans le porter à connaissance annuel. Il demande si la problématique soulevée par M. LAFFONT concernant les mollusques peut être complétée par des retours d'expériences. La donnée et les enseignements peuvent être intéressants, et reportés dans les porters à connaissance annuels. Il demande si les analyses faites sur les sédiments ont permis de mesurer les taux de phosphore ou d'autres paramètres qui seraient remis en mouvement dans le canal. Il fait le lien avec le risque de cyanobactéries observé.

M. PROU ne dispose pas d'éléments de réponses sur les analyses faites mais il semble que les résultats d'analyses étaient bons notamment au niveau des métaux lourds et des hydrocarbures. Également, les travaux organisés en fin d'été début d'automne, avant les périodes de crue, permettent davantage le renouvellement d'eau dans le milieu et ainsi, une plus grosse dilution pour ce type de phénomène.

M. LAFFONT souhaite revenir sur le calendrier des travaux. Ce canal a effectivement une importance car il constitue un attrait touristique pour le Département. Néanmoins, et comme il a déjà pu le dire dans une instance de l'étude HMUC, ce canal est également important en termes de biodiversité. La DDTM 44 a dû recevoir cette information et la vérifier. Ce calendrier est essentiel pour l'ensemble de la faune qui vit autour de ce corridor écologique. Il se permet de réinsister sur ce sujet.

M. GIRARD imagine effectivement que le calendrier des travaux a fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de prescriptions qui peuvent apparaître dans l'arrêté préfectoral, en particulier l'encadrement du planning. A ce stade, il n'est pas inquiet de voir les travaux programmés à la fin de l'été, et au début de l'automne car la période est compatible avec les milieux naturels.

M. CAUDAL relève que le dossier a mis en œuvre la séquence Eviter-Réduire-Compenser ; l'évitement des zones humides a directement été retenu par le Département. Il est satisfait de voir une grande collectivité comme le Département s'orienter vers cet évitement. Cela donne satisfaction à la CLE car la protection des zones humides a occupé une place importante dans les réflexions et les concertations ces dernières années, avant d'aboutir à l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE. Il souhaitait le souligner car encore trop de pétitionnaires se dirigent directement vers la compensation. Il propose à l'assemblée de formuler un avis favorable, complété des recommandations de l'équipe d'animation du SAGE et des remarques formulées par les membres du Bureau de la CLE, sur le planning et autres sujets, de manière que l'arrêté préfectoral d'autorisation intègre des prescriptions en réponse à ces demandes.

---

Avec 14 voix pour, le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur le projet de plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest.

---

M. CAUDAL remercie M. SECHET, Mme ROY et M. PROU pour leur présence et la présentation du projet.

**Report de la contribution à la concertation pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique**

Compte-tenu du plan de charge de l'équipe d'animation du SAGE, M. CAUDAL informe les membres du Bureau de la CLE du report de la contribution pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade atlantique.

## 3. Questions diverses

*Commissions territoriales*

M. CAUDAL donne la parole à Mme VAILLANT pour présenter le calendrier des commissions territoriales.

Il poursuit en partageant son ressenti après l'organisation des deux premières commissions territoriales, sur les sous-bassins versants de référence Acheneau-Tenu et Goulaine-Divatte-Robinets. Ces réunions permettent d'avoir autour de la table des acteurs de l'eau locaux, proches du terrain, peu ou pas présents dans les instances habituelles du SAGE. Les acteurs locaux ont besoin de s'exprimer. Les deux réunions passées étaient très riches. Il confirme qu'avec la mise en place de ces commissions, la volonté de la CLE de prévoir dans le SAGE cette démultiplication au niveau des neuf sous-bassins versants est une bonne chose. Cela nécessitera de les faire vivre dans le temps. Pour ces premières réunions, il relève le recueil d'idées, le besoin de s'exprimer en dehors des postures, en dehors de certaines instances. Il est convaincu qu'en étant au plus proche du terrain, il est possible de bâtir des projets communs, et d'améliorer la qualité de l'eau.

M. LAFFONT confirme l'intérêt de disposer des dates de réunions pour une organisation au niveau local. Il demande si des comptes rendus ou autres documents seront rédigés à l'issue des réunions, et s'il est possible d'y accéder ultérieurement.

Mme PIERRE précise qu'un relevé des échanges est programmé pour chacune des commissions territoriales.

*Rencontre avec la Chambre d'agriculture*

M. CAUDAL revient sur les événements récents sur le bassin versant du Brivet et sur l'agression d'un agent pour la réalisation de l'inventaire des zones humides. A l'issue de cet événement, M. CAUDAL a pris contact avec le bureau d'études dont l'agent a été agressé, permettant de disposer de l'ensemble des détails. Un courrier à l'attention de la Chambre d'Agriculture a été cosigné avec le Président du SYLOA. A la suite des élections, une rencontre se tiendra le 17 avril avec la nouvelle présidente de la Chambre d'agriculture pour évoquer tous les sujets. Selon les territoires, les remontés et les difficultés sur le terrain présentent des intensités différentes. Il est essentiel de poser les problèmes, de rétablir une situation sereine et de définir les modalités d'action. Le prochain bureau de la CLE reviendra sur cette réunion.

*Estuaire*

M. CAUDAL annonce avoir été informé, dans une moindre mesure, des études menées par la Région sur l'estuaire. Il dispose de comptes rendus d'ateliers organisés en fin d'année 2024 qui avaient pour objet de consulter certaines collectivités sur les sujets de la qualité de l'eau et du développement économique notamment. Il indique qu'au lancement de cette démarche portée par la Région, sur la mise en place d'un parc régional sur l'estuaire, il était intervenu avec M. GUITTON pour demander que le SYLOA soit associé, en tant que structure porteuse du SAGE, sur les sujets de l'eau. A ce jour, aucune invitation officielle n'a été adressé. Il demande aux membres du bureau de la CLE si certains d'entre eux ont participé à ces réunions et quelles en étaient les ordres du jour. Il semblerait que le devenir de cette démarche a été abordé.

M. GUITTON indique qu'il n'était pas présent à cette réunion, dont il a découvert l'organisation très tardivement, quelques heures avant. Le sujet a fait l'objet de discussions en comité syndical du SYLOA ce 2 avril. Il indique que M. PROVOST était présent, ainsi que M. LEMASSON. M. GUITTON a exprimé en comité syndical qu'il était important que des contacts techniques soient repris, notamment avec

l'arrivée du nouveau Directeur, Laurent JOSEPH, mais aussi politiques par les élus. Le SYLOA n'a jamais prétendu qu'il devait assurer la gouvernance de tout ce territoire qu'est l'estuaire. Toutefois, la CLE a confié au SYLOA les missions relatives aux enjeux de l'eau de l'estuaire pour une vision globale et cohérente. Il sera rappelé à la Région l'intérêt de travailler ensemble, et d'éviter toutes démarches menées en parallèle qui pourraient être contradictoires. Il serait regrettable que le travail que pilote la Région venait à ne pas prendre en compte les enjeux de l'eau et de l'estuaire de manière satisfaisante. Il affirme que le contact va être repris pour rétablir un lien.

M. GUILLE informe avoir participé à quelques réunions. A l'origine, toutes les communes bordant la Loire désireuses de s'inscrire dans la démarche pouvaient y participer, depuis Saint-Nazaire, en passant par Saint-Herblain ou Couëron notamment. Il s'est positionné pour participer aux échanges et aux groupes de travail. Un document de synthèse a été remis en fin d'année. Ce mardi 1er avril, une réunion était effectivement organisée dans les locaux du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) avec pour objectif de reprendre le contact avec les acteurs conviés. Le directeur du GPNMSN était présent ; il a présenté le périmètre d'intervention du Grand Port, ses activités, les zones à protéger, les zones déjà protégées, etc. La synthèse a été de dire que les groupes de travail continuaient à fonctionner. A la suite, la Région va associer les organes environnementaux comme la CLE. Cela va poursuivre son chemin. Dans ces participants, certains acteurs annoncent qu'ils n'intégreront pas le projet de parc naturel régional. Certaines communes veulent bien participer à la réflexion mais ne se projettent pas dans la décision d'intégration à ce projet de parc. Les étapes suivantes comprennent l'intégration des organismes environnementaux, des pêcheurs, des chasseurs, etc. tout en sachant que ces sujets ont été abordés dans les groupes de travail menés par un cabinet d'études extérieur.

M. CAUDAL se souvient de la volonté de certains élus régionaux de s'opposer à la mise en place d'un parc national, et de garder pour objectif la création d'un parc régional. Il relève toutefois les comptes rendus des groupes de travail et leurs intitulés qui mettent en avant le développement économique de l'estuaire. Il est partisan d'un courrier co-signé réitérant la demande du SYLOA d'être associé à cette réflexion, et propose à M. GUITTON une cosignature. Il identifie une confusion sur la finalité de la démarche et s'interroge si l'aboutissement est un parc régional ou autre chose. Les documents consultés ne lui permettent pas de conclure.

M. GUILLE confirme que l'objectif est la mise en place d'un parc naturel régional. La dernière réunion était claire à ce sujet. M. CHEREAU, 1er vice-président du Conseil régional, qui pilotait la réunion, portait cette information.

M. GUITTON rejoint la proposition d'un courrier cosigné. Des contacts techniques ont été pris par le Directeur du SYLOA. En parallèle, il est essentiel de préparer un courrier formalisant leur demande politique. Il partage une réunion en visioconférence organisée en 2024 avec la Région ; cette volonté d'être associée avait été exprimée. Le courrier sera l'occasion de le réitérer.

M. LAFFONT rappelle que la biodiversité est un enjeu également porté par le SAGE. A l'écoute de M. GUILLE, il relève que le comité régional de la biodiversité serait associé. Il s'agit effectivement d'un enjeu. Depuis des années, il y a un plan de réserve nationale naturelle en projet. Il rappelle qu'un parc naturel régional a pour vocation première le tourisme. Certes les parcs s'orientent vers la protection de la biodiversité, comme le fait le parc naturel régional de Brière, toutefois l'objectif premier reste le tourisme par l'exploitation des enjeux de leur périmètre. Il remercie les élus pour la rédaction de ce courrier qui porte la protection de l'eau et de la biodiversité. Il est important que la CLE se positionne sur ce sujet.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur présence.